



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

Étaient présents ou représentés : M. le Président Guillaume LEYTE, M. Bernard d'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Camille BROUELLE, Mme Valérie DEVILLARD, Mme Marie GORÉ, Mme Nathalie GUIBERT, M. Hugues PÉRINET-MARQUET, M. Bertrand SEILLER, professeurs.

M. Marc ÉLINE, M. Denis GIRAUX, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Pascale MARTIN-BIDOU, Mme Marie OBIDZINSKI, Mme Isabelle PÉTEL-TEYSSIÉ, maîtres de conférences.

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Fabrice BIDARD, M. Frédéric BOURDON, Mme Sandra CASTRO, M. Fred COPOL, Mme Maria MIROUX, personnels BIATSS.

M. Mathieu BALLOY, M. Aymeric LIONGO, Mme Domitille PONTHER, M. Matteo RADELLI, étudiants.

M. Fabien CHONÉ, M. Bruno André GIRAUDON, personnalités extérieures.

Étaient excusés :

M. Émeric JEANSEN, maître de conférences.

M. Matteo DABAGHIAN, Mme Julie HOUILLON LEONIS, étudiants.

Mme Bérengère JOLY, Mme Laurence de NANTEUIL, personnalités extérieures.

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services.

Mme Anne JAMME, agent comptable.

M. Virgile LIABEUF, représentant du Recteur

EXTRAIT

20. Capacités d'accueil de l'Université en Master et calendriers de recrutement des mentions recrutant en 1^{ère} année du diplôme national de Master et des mentions recrutant en 2^{ème} année du diplôme national de Master (annexe).

Après discussion, M. le Président soumet l'ensemble du document au vote du conseil.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les capacités d'accueil de l'Université en Master ainsi que les calendriers de recrutement des mentions recrutant en 1^{ère} année du diplôme national de Master et des mentions recrutant en 2^{ème} année du diplôme national de Master au titre de l'année universitaire 2020-2021 tels qu'ils figurent en annexe.

Le Président

Guillaume Leyte



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Direction des études
et de la vie universitaire

**Capacités d'accueil et calendrier de recrutement des mentions de master
recrutant en 1^{ère} année
pour l'année universitaire 2020-2021 (admissions en 1^{ère} et en 2^e années)**

Dans le cadre des nouvelles modalités de recrutement en 1^{ère} année de master (loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système L-M-D), sont concernées les mentions suivantes :

- Économie de l'entreprise et des marchés
- Monnaie, banque, finance, assurance
- Économétrie, statistiques
- Management et commerce international
- Économie et managements publics
- Économie du droit
- Analyse et politique économique
- Information, communication
- Gestion des ressources humaines
- Entrepreneuriat et management de projets
- Marketing, vente
- Gestion de production, logistique, achats
- Management
- Relations internationales
- Science politique
- Politiques publiques

Admissions en 1^{ère} année

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de recrutement constituée pour chaque mention concernée. Le président de la commission de recrutement ainsi que ses membres sont nommés par le président de l'Université.

Les étudiants titulaires de diplômes étrangers, quelle que soit leur nationalité, doivent faire acte de candidature (le dossier doit comporter les documents relatifs à leur cursus accompagnés, dans le cas où la langue du pays ne serait pas le français, de la traduction en français par un traducteur assermenté). En cas d'admission, le dossier est soumis à la direction de l'action internationale en vue de la reconnaissance des diplômes et titres présentés.

Une période complémentaire peut être ouverte dans le cas où des places seraient disponibles à l'issue de la procédure principale.

Capacités d'accueil et calendrier :

Mention	Capacités d'accueil	Modalités	Calendrier			Période complémentaire
			Enregistrement des candidatures en ligne		Envoi des dossiers	
			Du	Au	Au plus tard le (cachet de la poste)	
Économie de l'entreprise et des marchés	35	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	15 avril 2020	17 mai 2020	18 mai 2020	
Monnaie, banque, finance, assurance	72	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	30 avril 2020	1 ^{er} juin 2020	2 juin 2020	
Économétrie, statistiques	35	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	30 mars 2020	29 avril 2020	30 avril 2020	
Management et commerce international	22	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	27 janvier 2020	25 février 2020	27 février 2020	
Économie et management publics	12	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	24 février 2020	24 mars 2020	25 mars 2020	
Économie du droit	20	Admission après examen de dossier	15 avril 2020	17 mai 2020	18 mai 2020	
Analyse et politique économique	12	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	15 avril 2020	17 mai 2020	18 mai 2020	
Gestion des ressources humaines	45 (42 en 2019)	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours et mise en situation	2 mars 2020	8 avril 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 mai au 12 juin, envoi du dossier au plus tard le 13 juin (cachet de la poste)

Entrepreneuriat et management de projets	25 (20 en 2019)	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	2 mars 2020	8 avril 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 29 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Marketing, vente	25 (20 en 2019)	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	2 mars 2020	8 avril 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 29 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Gestion de production, logistique, achats	20	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	2 mars 2020	8 avril 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 29 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Management	10	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	2 mars 2020	8 avril 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 29 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Information communication	139	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours <i>* Sauf parcours journalisme : accès via Concours 2020 de la profession</i>	4 mai 2020	1er juin 2020	2 juin 2020	
Politiques publiques	25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	6 avril 2020	29 avril 2020	30 avril 2020	
Relations internationales	25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	6 avril 2020	29 avril 2020	30 avril 2020	
Science politique	25	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et/ou concours	6 avril 2020	29 avril 2020	30 avril 2020	

Les capacités d'accueil sont limitatives. Seul le Président de l'Université peut, à titre exceptionnel, à la demande du responsable de la formation, autoriser des inscriptions au-delà de ces capacités.

Admissions en 2^e année

Les conditions d'inscription en 2^e année de master pour l'année 2020-2019 sont les suivantes :

- Les étudiants de l'Université Paris II admis à s'inscrire en 1^{ère} année par la commission de recrutement au titre de l'année 2019-2020 ou d'une année précédente et ayant validé la 1^{ère} année sont admis de droit en 2^e année de la même mention et, le cas échéant parcours, conformément au règlement des études et examens.
- Les étudiants de l'Université Paris II, ayant fait l'objet d'une procédure de recrutement à l'entrée de la 1^{ère} année de master, qui souhaitent poursuivre leurs études dans une mention différente de celle pour laquelle ils ont validé la 1^{ère} année de master, sont soumis à une procédure de transfert-équivalence.
- Les étudiants de l'Université Paris II, n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de recrutement à l'entrée de la 1^{ère} année de master, qui souhaitent poursuivre leurs études dans une mention différente de celle pour laquelle ils ont validé la première année de master sont soumis à une procédure de transfert-équivalence.
- Les étudiants d'autres établissements qui justifient de diplômes ou titres permettant l'accès à la 2^e année de master sont soumis à une procédure de transfert-équivalence.
- Les étudiants, quelle que soit leur nationalité, titulaires de diplômes étrangers sont soumis à une procédure de transfert-équivalence (le dossier doit comporter les documents relatifs à leur cursus accompagnés, dans le cas où la langue du pays ne serait pas le français, de la traduction en français par un traducteur assermenté) ; en cas d'admission, le dossier est soumis à la direction de l'action internationale en vue de la reconnaissance des diplômes et titres présentés.

Dans les mentions qui proposent plusieurs parcours, les étudiants ne peuvent candidater qu'à un seul parcours.

Les dossiers de transfert-équivalence sont instruits par la commission de recrutement en 1^{ère} année de master.

Une période complémentaire peut être ouverte dans le cas où des places seraient disponibles à l'issue de la procédure principale.

Calendrier :

Mention	Modalités	Calendrier			Période complémentaire
		Enregistrement des candidatures en ligne		Dépôt des dossiers	
		Du	Au	Au plus tard le (cachet de la poste)	
Économie de l'entreprise et des marchés	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	15 avril 2020	10 mai 2020	18 mai 2020	
Monnaie, banque, finance, assurance	Admissibilité sur dossier. Choix obligatoire du parcours. Admission après entretien.	30 avril 2020	1 ^{er} juin 2020	8 juin 2020	
Économétrie, statistiques	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	1 ^{er} juin 2020	19 juin 2020	25 juin 2020	
Management et commerce international	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	27 janvier 2020	23 février 2020	5 mars 2020	
Économie et management publics	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	24 février 2020	22 mars 2020	30 mars 2020	
Économie du droit	Dossier	15 avril 2020	10 mai 2020	18 mai 2020	
Analyse et politique économique	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	15 avril 2020	10 mai 2020	18 mai 2020	
Gestion des ressources humaines	Dossier Choix obligatoire du parcours : <i>GRH et relations de travail/ GRH et management public/ GRH internationales</i>	2 mars 2020	29 mars 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 mai au 5 juin, envoi du dossier au plus tard le 16 juin (cachet de la poste)

Entrepreneuriat et management de projets	Dossier	2 mars 2020	29 mars 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 25 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Marketing, vente	Dossier	2 mars 2020	29 mars 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 25 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Gestion de production, logistique, achats	Dossier	2 mars 2020	29 mars 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 25 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Management	Dossier	2 mars 2020	29 mars 2020	9 avril 2020	Enregistrement des candidatures du 11 au 25 mai, envoi du dossier au plus tard le 30 mai (cachet de la poste)
Information communication	Dossier Choix obligatoire du parcours* *parcours Journalisme non concerné car Concours de la profession	4 mai 2020	24 mai 2020	2 juin 2020	
Politiques publiques	Dossier	6 avril 2020	23 avril 2020	30 avril 2020	
Relations internationales	Dossier	6 avril 2020	23 avril 2020	30 avril 2020	
Science politique	Dossier	6 avril 2020	23 avril 2020	30 avril 2020	

Capacités d'accueil et calendrier de recrutement des mentions de master en droit recrutant en 2^e année pour l'année universitaire 2020-2021

Modalités d'accès en 2^e année de master en droit :

- Pour les étudiants de l'Université Paris II ayant validé une 1^{ère} année de master de la mention à laquelle le parcours de 2^e année demandé est rattaché :

Examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation qui émet un avis et le transmet au président de l'Université qui décide ou non de l'admission en 2^e année de master, dans le respect des capacités d'accueil.

- Pour les étudiants de l'Université Paris II ayant validé une 1^{ère} année de master d'une mention différente de celle à laquelle le parcours de 2^e année demandé est rattaché :

Vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master **et** examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation qui émet un avis et le transmet au président de l'Université qui décide ou non de l'admission en 2^e année de master, dans le respect des capacités d'accueil.

- Pour les étudiants d'un autre établissement ayant validé une 1^{ère} année de master quelle que soit la mention :

Vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master **et** examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en 2^e année de master, dans le respect des capacités d'accueil.

Capacités d'accueil :

Parcours de 2e année	Capacités 2020-2021
Administration internationale	15
Assurances	25
Communication juridique, sociologie du droit et de la justice	20
Contentieux international privé	Non ouvert
Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits	20
Criminologie	20
Défense et dynamiques industrielles	25
Droit bancaire et financier	18
Droit comparé des affaires	20
Droit de la propriété littéraire, artistique et intellectuelle	32
Droit des affaires	38
Droit des affaires et économie	20
Droit des affaires et fiscalité	22
Droit des affaires et management	35
Droit des affaires franco-asiatiques	25
Droit des affaires internationales	15
Droit des médias	20
Droit du marché et du patrimoine artistiques	25
Droit du numérique	25
Droit du patrimoine vietnamo-français	10
Droit et contentieux de l'Union européenne	25
Droit et pratique des relations de travail	24
Droit et stratégies de la sécurité	20
Droit européen du marché et de la régulation	25

Droit européen des affaires et de la concurrence	25
Droit fiscal	20
Droit immobilier et de la construction	30
Droit international économique	15
Droit international privé et du commerce international	25
Droit international public	15
Droit notarial	25
Droit pénal et sciences pénales	20
Droit privé et public des affaires (Sportifs haut niveau)	15
Droit privé général	50
Droit public approfondi	35
Droit public comparé	25
Droit public de l'économie	25
Droit sanitaire et social	25
Droit social général	35
Droits de l'homme et droit humanitaire	20
Droits français et européen	15
Fiscalité internationale	18
Gestion du patrimoine privé et professionnel	20
Histoire du droit - droit privé et droit public	40
Juriste conseil des collectivités territoriales	32
Juriste d'affaires	25
Justice et droit du procès	28
Justice pénale internationale	20
Philosophie du droit et droit politique	18
Préparation aux carrières administratives supérieures	20
Propriété industrielle	25
Recherche en droit des collectivités territoriales	6
Sécurité et défense	30
Vie publique et relations institutionnelles	18

Les capacités d'accueil sont limitatives. Seul le Président de l'Université peut, à titre exceptionnel, à la demande du responsable de la formation, autoriser des inscriptions au-delà de ces capacités.

Calendrier :

Enregistrement des candidatures		Envoi du dossier	Période complémentaire
Du	Au	Au plus tard le (cachet de la poste)	
14 mai 2020	7 juin 2020	15 juin 2020	Enregistrement des candidatures du 2 au 14 septembre, envoi du dossier au plus tard le 21 septembre 2020 (cachet de la poste)

Un calendrier décalé peut être demandé par les responsables des parcours en raison des contraintes spécifiques au recrutement des étudiants en apprentissage.

Une période complémentaire peut être ouverte dans le cas où des places seraient disponibles à l'issue de la procédure principale.